

### SOMMAIRE

**Une :** Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Mesure de la représentativité **p.2 /**  
Assemblée générale des Syndicats de la FNIC-CGT **p.3 /** Tract : « Refusons la privation de salaire ! » **p.4**

#### l'agenda



**7 septembre:**  
**AG FNIC**

**8 septembre:**  
**Journée d'étude**  
**Égalité-Mixité**

**21 septembre:**  
**Commémoration**  
**AZF à Toulouse**



#### Réunions paritaires à venir

01/09 **Caoutchouc : CPPNI**

02/09 **Chimie : CPP**  
**Observatoire des métiers**

03/09 **Pétrole : CPPNI**

08/09 **Chimie : CPNE**

08/09 **Fabrication pharma à**  
**façon : CPPNI**

09/09 **Industrie Pharma :**  
**CPPNI**

09/09 **Plasturgie : CPPNI**

14/09 **Caoutchouc : CPPNI**

14/09 **Répartition Pharma :**  
**CPNE-FP**

14/09 **Répartition Pharma :**  
**SPP**

#### Droits et libertés

##### Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

**Le**

CSP est un dispositif  
d'accompagnement des salariés  
visés par un licenciement  
économique dans les

entreprises de moins de 1000 salariés.  
Dans ces entreprises, obligation est faite à  
l'employeur de proposer ce contrat à chaque  
salarié concerné. Il s'impose également  
aux entreprises en reclassement ou en  
liquidation judiciaires et ce, quel que soit  
l'effectif.

La durée de l'accompagnement est de  
12 mois.

Les mesures d'accompagnement peuvent  
également comprendre un accès à la  
formation.

Pour bénéficier du CSP, le salarié doit remplir  
différentes conditions notamment liées à  
l'âge, l'ancienneté, la durée d'affiliation à  
l'assurance chômage et à l'aptitude physique.  
Pour plus de précisions sur ce dispositif, voire  
les articles L 1233-65 à L 1233-70 du Code du  
travail. ■

#### Les chiffres

**20 %**

du bas de l'échelle des  
revenus épargnent **360€**  
par an (3 % de leurs  
revenus),

**20 %**

des plus riches  
économisent **16 000€**  
(presque 30 %),

**soit l'équivalent du revenu annuel  
moyen des 20 % les plus pauvres.**

#### Orga et vie syndicale

##### Retards cotisations 2020

Au regard des derniers chiffres COGETISE  
au 31 juillet 2021, nous avons toujours à  
ce jour, un retard inquiétant en termes de  
règlement des cotisations, comparé au  
dernier exercice clos, celui de 2019.

Nous avons 100 syndicats en « rien payé »  
avec un retard de 2905 FNI et 28418  
timbres pour l'année 2020, malgré les  
multiples relances par téléphone ou par  
mail restées sans réponse. Nous avons dû  
prendre la décision d'envoyer un courrier  
à chacun de ces syndicats, le 17 août, pour  
leur demander de régulariser au plus vite  
la situation qui est anormale et qui n'a que  
trop duré.

C'est pourquoi, la Fédération demande  
à chacun des retardataires de faire le  
nécessaire afin que la situation rentre  
dans l'ordre le plus rapidement possible,  
faute de quoi nous serions contraints  
d'informer les directions d'entreprises que  
la CGT n'est plus présente sur les sites.  
Inutile de rappeler que pour être syndiqué  
à la CGT, la première des règles à  
respecter est que le syndicat soit à jour  
de ses cotisations. ■

**20 %**

**c'est le faible pourcentage  
d'employeurs qui ont mis en place  
des plans de formation contre les  
violences au travail.**

**Actualité sociale**

# Mesure de l'**audience électorale** (représentativité) 2021-2025 :

**L**es chiffres officiels provisoires du Ministère du travail sont tombés concernant l'audience électorale des syndicats de travailleurs dans les branches professionnelles. Ils concernent la période électorale 2017/2020. L'audience officielle définitive des syndicats paraîtra par arrêté fin du 3<sup>ème</sup>/début 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Pour rappel, en 2008, il a été décidé (position commune CGT-CFDT, dénoncée alors par la FNIC-CGT) que la représentativité des Organisations Syndicales serait dorénavant tributaire des élections professionnelles de salariés, syndiqués ou non. Les résultats sont collectés sur un cycle de 4 ans, et la représentativité calculée reste valable sur les 4 années suivantes.

## Les résultats interprofessionnels du privé/TPE et agriculture :

des résultats provisoires compilés au niveau interprofessionnel, on peut en tirer les enseignements suivants, par rapport aux résultats de 2017 :

- Une explosion de l'abstention à 62 %,
- Un recul en nombre de voix de tous les syndicats représentatifs nationalement, à l'exception de la CFE-CGC. L'UNSA et Solidaires progressent en voix, mais restent non-représentatives (résultats inférieurs à 8 %).
- On acterait en conséquence un **nouveau recul de la CGT de 2 points dans le secteur privé**, notamment dans les telecom et la métallurgie, ce qui conforte la CFDT comme première audience électorale dans le privé.

## Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

| Organisations syndicales | Nombre de suffrages valablement exprimés | % de voix obtenues |
|--------------------------|------------------------------------------|--------------------|
| CFDT                     | 1 343 055,97                             | 26,77%             |
| CGT                      | 1 151 897,16                             | 22,96%             |
| CGT-FO                   | 764 329,75                               | 15,24%             |
| CFE-CGC                  | 597 777,70                               | 11,92%             |
| CFTC                     | 476 564,83                               | 9,50%              |

Suite à la parution des arrêtés, nous publierons une vue par branche de nos champs professionnels.

**La CGT** doit tirer tous les enseignements de ce nouveau recul : si nous restons dans le déni en poursuivant la stratégie qui produit cette trajectoire, nous n'aurons aucune chance de paraître de nouveau utiles aux salariés. ■



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT

MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 de 9h à 16H30

Salle du CCN à MONTREUIL

**N**otre pays est soumis à une contre-révolution sociale et économique : un gigantesque plan de casse des emplois et des garanties collectives, la mort assumée de l'industrie française, les atteintes gravissimes aux libertés individuelles et collectives, et des fleuves d'argent public déversés dans la poche des grands actionnaires.

On peut toujours se dire qu'en regardant ailleurs, tout cela finira bien par passer, qu'il ne faut rien exagérer. Et puis un jour, on se prend dans la gueule la fermeture de sa boîte, la réforme des retraites et de l'assurance-chômage, les lois d'urgence, la sécurité globale, etc.

Pour autant, il n'est pas trop tard pour relever la tête et regagner le terrain perdu ! Les seules luttes perdues d'avance sont celles qu'on ne mène pas.

Notre devoir, c'est au contraire du renoncement, d'engager des luttes planifiées, secteur par secteur, entreprise par entreprise, avec pour objectif, l'arrêt de l'économie.

Il y a nécessité de débattre sur les perspectives d'action que nous devons développer pour imposer nos revendications.

- ➔ Point sur l'engagement des syndicats pour le développement des luttes et grèves dans le cadre de la rentrée sociale 2021.
- ➔ Renforcement de nos forces organisées et les besoins en matière de formation syndicale.
- ➔ Participation des syndicats aux initiatives fédérales, en particulier le colloque Chimie-Pétrole du 24 au 26 novembre 2021.

L'implication des syndicats de notre Fédération est incontournable pour affronter ces enjeux, pour mettre en mouvement les travailleurs sur leur lieu d'exploitation qu'est l'entreprise.

➔ Dès maintenant, inscrivez-vous, prenez vos dispositions pour la participation de votre syndicat à ce rendez-vous important dans la vie de la FNIC-CGT !



## INSCRIPTION OBLIGATOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT  
7 SEPTEMBRE 2021 - SALLE DU CCN - À MONTREUIL

Le syndicat CGT \_\_\_\_\_ Branche d'activité \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_ Dép. \_\_\_\_\_  
\* Participation de /\_\_\_\_/ Camarades

Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC-CGT - case 429 - 93514 Montreuil cedex ou par mail [contact@fnic-cgt.fr](mailto:contact@fnic-cgt.fr)

**FNIC CGT** Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. 01.84.21.33.00 / <http://www.fnic-cgt.fr> / E-mail : [contact@fnic-cgt.fr](mailto:contact@fnic-cgt.fr)  
Montreuil, 27/05/21 - Chrono DV/DT/2021-280

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

# REFUSONS LA PRIVATION DE SALAIRE!

**Depuis 18 mois maintenant, la pandémie est prétexte pour Macron et son gouvernement à continuer la destruction des droits des salariés.**

Dès le début de l'épidémie, les premières mesures qui ont été prises ont concerné le Code du travail par la libéralisation du travail du dimanche par exemple, le travail à domicile ou encore la prise de congés et de RTT. Et à chaque nouvelle mesure, décret ou loi, c'est le droit des salariés qui en prend un coup !

**La loi du 5 août relative à la gestion de la crise sanitaire s'attaque non plus au droit du travail mais au droit AU travail** en instaurant la possibilité d'une suspension de contrat de travail sans rémunération, pendant 2 mois. 2 mois pendant lesquels le salarié n'aurait plus aucun revenu et, suivant les professions, même plus de protection sociale complémentaire dans l'entreprise.

Pour imposer la vaccination, Macron interdit, de fait, le droit de se nourrir, de se loger, de s'habiller, bref de vivre à celles et ceux qui oseraient s'opposer à ses choix politiques.

**QUEL SALARIÉ PEUT RESTER 2 MOIS SANS SALAIRE, AVEC LE RISQUE D'UN LICENCIEMENT À LA CLÉ, SANS POUVOIR VIVRE ET FAIRE VIVRE SA FAMILLE !**

Ce président du capital se moque manifestement des travailleurs et pour lui, le volet sanitaire n'est que prétexte à revenir sur des décennies de conquies sociaux.

**La CGT est favorable à la vaccination, mais celle-ci ne peut être imposée par la privation d'un revenu, essentiel à tout un chacun pour vivre.**

D'ores et déjà, nous devons organiser la riposte dans les entreprises si une telle mesure était mise en application. Mais au-delà, c'est bien à cette loi régressive du passe sanitaire que nous devons nous opposer et, par nos actions, refuser ce permis de travailler.

**Portons dans nos luttes, grèves et manifestations, notre projet de société :**

- ▶ Abrogation de la loi du 5 août 2021.
- ▶ Abrogation de la réforme de l'assurance chômage.
- ▶ Mise en place d'un pôle public de santé.
- ▶ Levée des brevets des vaccins.
- ▶ Les 32 heures sans perte de salaire.
- ▶ La retraite à 60 ans.
- ▶ Une protection sociale de haut niveau. ■

**Dès maintenant, agissons et mettons en débat nos initiatives. Organisons dans et hors de nos entreprises la RIPOSTE GLOBALE!**